



Assemblée générale

Distr. générale
19 août 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 130 de l'ordre du jour

**La responsabilité de protéger et la prévention du génocide,
des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes
contre l'humanité**

Note verbale datée du 13 août 2020, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Mission permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des Missions permanentes du Costa Rica, de la Croatie, du Danemark, du Guatemala, du Nigeria, du Qatar, de la Roumanie, de l'Ukraine et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies, la Mission permanente du Danemark présente ses compliments au Président de l'Assemblée générale et a l'honneur de demander que le point 130 de l'ordre du jour, relatif à la responsabilité de protéger et à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, soit inscrit à l'ordre du jour de la soixante-quinzième session de l'Assemblée. Nous demandons également que le texte de la présente note soit distribué comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 130 de l'ordre du jour.

